

FCPI TRUFFLE DÉVELOPPEMENT



FCPI TRUFFLE DÉVELOPPEMENT

OBJECTIF

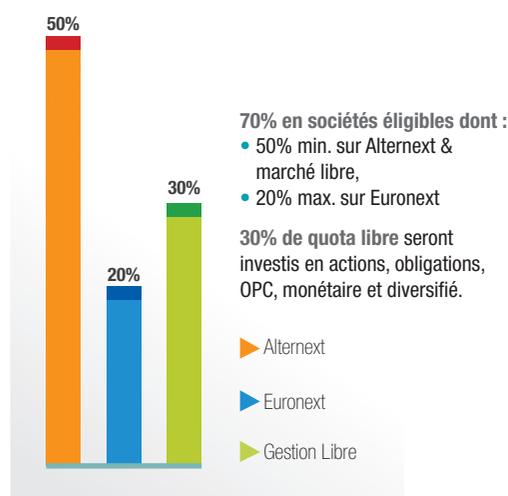
Générer du rendement potentiel pour les souscripteurs en investissant dans des valeurs de croissance dans l'innovation en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'un blocage de 6 ans, prorogable d'un an.

STRATÉGIE

Innovation : L'innovation est un élément déterminant dans la croissance économique. Le FCPI Truffle Développement investira dans des entreprises développant des technologies de rupture ayant le potentiel de révolutionner le monde de demain.

Entreprises cotées en bourse : Le FCPI Truffle Développement sera focalisé sur des entreprises cotées ou en phase d'introduction en Bourse. Les entreprises sélectionnées seront principalement dans une phase de croissance, après avoir éliminé ou diminué les risques liés à l'environnement des start-ups technologiques. Au moins 50% des actifs du fonds seront investis en sociétés cotées sur un marché organisé et non réglementé. Il existe par conséquent un risque de perte en capital et de liquidité.

Rendement : le FCPI Truffle Développement visera un rendement positif en réalisant une sélection pointue des entreprises. Truffle Capital mènera des diligences approfondies et appliquera les mêmes critères rigoureux de sélection que lors d'investissements dans des entreprises non-cotées. Le souscripteur doit noter que même si le FCPI investira principalement en entreprises cotées, il présente un risque de perte en capital et de liquidité dans la mesure où les liquidités sur le marché Alternext peuvent être limitées.



FISCALITÉ

En contrepartie d'un blocage de l'investissement de 6 ans prorogable d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022 au plus :

Réduction de l'impôt sur le revenu de **18% d'un montant maximum d'investissement** (hors droits d'entrée) de **12 000 euros pour un célibataire et 24.000 euros pour un couple.**

Une exonération d'impôt sur les plus-values potentielles (hors prélèvements sociaux).

DURÉE

Le FCPI Truffle Développement financera des entreprises cotées et en phase de croissance (selon l'appréciation de Truffle Capital) présentant de bonnes perspectives de liquidité sur un horizon de 6 ans. Cette durée pourrait être prorogée d'un an au plus si nécessaire, sur décision de Truffle Capital.

UN OBJECTIF DE PERFORMANCE

Le FCPI Truffle Développement investira avec l'objectif de surperformer ou d'égaliser l'indice Alternext (ALASN, dividendes réinvestis).

NB : les performances passées ne préjugent pas des performances futures et s'agissant d'entreprises innovantes, le fonds présente un risque de perte en capital.

PÉRENNITÉ

Fondée en 2001 et fort de 720 millions d'euros sous gestion, Truffle Capital est un acteur européen incontournable dans le financement de l'innovation. Truffle Capital identifie, finance et accompagne des entreprises innovantes depuis 14 ans, dans les domaines des sciences de la vie et des technologies de l'information, avec un objectif d'obtenir des rendements supérieurs pour ses souscripteurs.

CONVICTION

Truffle Capital reste convaincu que les PME innovantes sont un moteur essentiel et indispensable pour la relance de la croissance économique. Il reste encore beaucoup de besoins de marchés non-satisfaits dans les domaines des sciences de la vie et des technologies de l'information, et par conséquent un vivier important d'entreprises et de technologies prometteuses.

L'EXPERTISE TRUFFLE CAPITAL

Sur 62 entreprises financées par des fonds gérés par Truffle Capital, pas moins de treize ont été cotées sur Alternext et accompagnées par Truffle après la cotation, soit 21% du portefeuille global. L'équipe de Truffle Capital bénéficie ainsi d'une expertise singulière sur la gestion des entreprises cotées, en plus d'une expertise dans l'innovation. NB : l'investissement en sociétés cotées ne garantit pas la performance ou la future cotation des entreprises non cotées en portefeuille.



14

ANNÉES D'EXPÉRIENCE D'INVESTISSEMENT DANS LES PME INNOVANTES

720

M€ SOUS GESTION ET CONSEIL

19

COLLABORATEURS

20

FCPI SOUS GESTION

4

FCPI SOUS GESTION

13

INTRODUCTIONS EN BOURSE RÉALISÉES

EXEMPLES DE PME COTÉES INNOVANTES DÉJÀ FINANÇÉES PAR TRUFFLE CAPITAL

ENTREPRISE AYANT DÉVELOPPÉ UN CŒUR ARTIFICIEL TOTAL

- (cotée sur Alternext)
- Truffle Capital a co-fondé cette entreprise en 2008
 - Capitalisation boursière : 271M€ (au 20/7/2015)

ENTREPRISE DÉVELOPPANT DES VACCINS CONTRE LE SIDA ET L'HÉPATITE B CHRONIQUE

- (cotée sur Alternext)
- Truffle Capital a co-fondé cette entreprise en 2013
 - Capitalisation boursière : 190M€ (au 20/7/2015)

SPÉCIALISTE DU MARKETING DIGITAL AYANT RÉALISÉ UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE 116m€ EN 2014

- (cotée sur Alternext)
- Premier investissement par Truffle Capital en 2006
 - Capitalisation boursière : 42M€ (au 20/7/2015)

Ces exemples sont donnés à titre indicatif et n'indiquent pas la composition future du FCPI Truffle Développement. Ils ne garantissent pas non plus le succès futur du portefeuille du fonds.

L'ÉQUIPE D'INVESTISSEMENT

Truffle Capital, co-fondée par trois associés il y a 14 ans, est aujourd'hui constitué de 19 hommes et femmes passionnés par le métier du financement de l'innovation. L'investissement et la gestion du FCPI Truffle Développement relèvera ainsi d'un travail d'équipe.



Henri Moulard

Président

Henri Moulard est ancien président de Generali France, de Neufilze et ABN Amro France, et de la Lyonnaise de Banque. Ancien président des comités d'audit de Crédit Agricole SA, LCL, Calyon et CAAM, Amundi ; ancien membre des conseils de Attijariwafa Bank, Unibail Rodamco et Elf. Membre actuel des conseils de Burelle SA, GFI Informatique, et Neufilze Vie.

*Diplômé d'Institut d'Etudes Politiques de Lyon,
Licence en droit privé, DESS en droit public.*



Dr. Philippe Pouletty

Co-fondateur et Directeur Général, en charge des sciences de la vie

Avant de co-fonder Truffle, Philippe a créé deux entreprises dont une a été cotée sur NASDAQ puis vendue à Genzyme pour €600M, et une autre qui a été cotée sur le Toronto Stock Exchange. Fondateur et Président de Deinove (ALDEI) et Abivax (ABVX), co-fondateur et membre du Conseil d'administration de Carbios (ALCRB), Carmat (ALCAR), Biokinesis, Pharnext, Plasmaprime, Vexim (ALVXM), membre du CA de Myopowers, Symetis, Theracision (ALTHE), Theradiag (ALTER), Vaxin, toutes sociétés du portefeuille de Truffle Capital. Administrateur indépendant d'Innate Pharma (Euronext).

*Docteur en médecine de l'Université Paris VI, MS en immunologie
et en virologie de l'Institut Pasteur, recherche post-doctoral à l'Université de Stanford.*



Bernard-Louis Roques

Co-fondateur et Directeur Général, en charge des technologies de l'information

Pionnier en matière de capital-risque dans le secteur des technologies de l'information, Bernard-Louis a créé et dirigé ABN Amro Venture Capital. Auparavant il était entrepreneur, ayant acheté, redressé et revendu une société industrielle. Il publie chaque année le « Truffle 100 », l'observatoire des éditeurs de logiciel, qui fait office de référence en France et en Europe.

Administrateur de Boostermedia, Horizontal Software, Deny-All, Makazi, NetMediaEurope, Populis, credit.fr, et Kang, Président du Comité de Surveillance de Paytop et de Netbooster (ALNBT), toutes des sociétés du portefeuille de Truffle Capital.

*Diplômé de l'ESSEC, Executive Certificate de MIT (Etats-Unis).
Membre du comité d'investissement d'ESSEC Ventures.*



Olivier Streichenberger

Gérant en titres cotés

Olivier bénéficie de plus de 25 ans d'expérience sur les marchés financiers. Il a notamment créé la Vente Primaire France pour le Groupe Dexia, premier établissement introducteur en France de 2010 à 2013. Olivier a débuté sa carrière au sein du groupe CM-CIC où il a géré pendant 14 ans des portefeuilles d'actions et de dérivés en France et en Asie, avant de rejoindre le groupe Dexia.

Au sein de Dexia, Olivier a placé et syndiqué plus d'une vingtaine d'opérations primaires en 5 ans, dont quatre pour Truffle Capital: Deinove, Carmat, Vexim et Theradiag. Il a réalisé plus d'une dizaine d'introductions en bourse dans le secteur de la santé sur trois ans.

*DESS Banque et Finance Université Paris X,
MBA California State University Fullerton.*

FCPI TRUFFLE DÉVELOPPEMENT

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

| | |
|--------------------------------------|--|
| Dénomination du fonds : | FCPI Truffle Développement |
| Code ISIN : | FR0012832772 |
| Société de Gestion : | Truffle Capital |
| Dépositaire : | Société Générale |
| Valeur nominale des parts A : | 100€ |
| Souscription minimale : | 10 parts, soit 1 000 euros, puis en nombre entier de parts (hors droits d'entrée) |
| Durée de blocage : | 6 ans prorogable d'un an sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 31 décembre 2022 au maximum. |
| Fréquence de la valeur liquidative : | Trimestrielle |
| Distributions : | Pas de distributions pendant 5 ans à compter de la clôture de la période de souscription des parts A. A partir de cette date, la société de gestion pourra procéder à des distributions de revenus et produits de cessions de participations encaissés, en fonction des disponibilités du FCPI Truffle Développement. |

FRAIS ET COMMISSIONS

| CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS | TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUM | |
|--|---|--------------------------------|
| | TFAM gestionnaire et distributeur maximum | Dont TFAM distributeur maximum |
| Droits d'entrée et de sortie | 0,71% | 0,70% |
| Frais récurrents de gestion et de fonctionnement | 3,67% | 1,30% |
| Frais de constitution | 0,07% | 0% |
| Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations | 0,05% | 0% |
| Frais de gestion indirects (frais de transaction) | 0,20% | 0% |
| Total | 4,70% | 2,00% |

Nous vous rappelons que les frais peuvent avoir un impact sur la performance du fonds.

AVERTISSEMENT L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de six (6) années, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le Règlement. Cette durée de six (6) années est prorogable sur décision de la Société de Gestion jusqu'à un (1) an pour atteindre un maximum de sept (7) années liquidation comprise. Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI), catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique «profil de risque» du Règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.